

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 20
- votants par procuration 7
- absents 2
- total des votants 27

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 24 juin 2019.

xxx

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le douze juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjoint,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, M. Frédéric LE PAGE, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Yoann LAVERNHE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, Mme Sylvie LEGENTIL, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Xavier PICAVET	qui donne pouvoir à	M. Jean-Paul MANGIN
M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	Mme Carole BIGUEUR
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	M. Yoann LAVERNHE
M. Paul DHAILLE	qui donne pouvoir à	Mme Christine DECHAMPS
M. Kamel BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

Absents :

Mme Lesline BOIXEL, M. Mourad BETTAHAR, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Fabienne MANDEVILLE est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.78/06.19

Objet : Organisation des fêtes gallo-romaines de Lillebonne « Les Juliobonales »
Vente de médailles souvenir de la Monnaie de Paris, d'affiches, de boucliers et d'épées en bois
Fixation des prix de vente

Délibération n°: D.78/06.19

**Objet : Organisation des fêtes gallo-romaines de Lillebonne « Les Juliobonales »
Vente de médailles souvenir de la Monnaie de Paris, d'affiches, de boucliers et d'épées en bois
Fixation des prix de vente**

Madame MIZAC indique qu'à l'occasion de la manifestation des Juliobonales, dont la troisième édition se déroulera du 21 au 23 juin 2019, la Ville de Lillebonne souhaite vendre, comme lors de la précédente édition, des médailles souvenir de la Monnaie de Paris, à l'effigie de Juliobona, des boucliers et des épées en bois, à destination des enfants, dans le cadre d'ateliers de décoration mis en place pendant la durée de la manifestation.

Des affiches de l'évènement, au format 60x40 cm, seront également proposées à la vente.

Il convient, par conséquent, de fixer les prix de vente de ces différents articles.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser, dans le cadre des Juliobonales, la vente de médailles souvenir de la Monnaie de Paris, d'affiches à l'effigie de la manifestation, de boucliers et d'épées en bois,
- de fixer à 2 euros le prix unitaire de vente des médailles souvenir qui seront vendues pendant et à l'issue des Juliobonales et ce, jusqu'à épuisement du stock,
- de fixer à 2 euros le prix unitaire de vente des affiches, format 60x40 cm,
- de fixer à 5 euros le prix unitaire de vente des boucliers en bois,
- de fixer à 5 euros le prix unitaire de vente des épées en bois.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

*Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne*

